



Date de convocation : 4 janvier 2017
Date d'affichage de la convocation : 5 janvier 2017
Date d'affichage du procès-verbal : 18 janvier 2017

Nombre de conseillers en exercice : 38
Présents : 37
Votants : 38

CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉS DE COMMUNES MAINE CŒUR DE SARTHE SEANCE DU 16 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept le seize janvier à vingt heures, les conseillers communautaires de Maine Cœur de Sarthe se sont réunis à la Salle des fêtes de Sainte Jamme sur Sarthe, sous la présidence de Véronique CANTIN, Présidente la plus âgée des deux communautés de communes ayant fusionné.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires : (avec voix délibératives)

Ballon- Saint Mars : Maurice VAVASSEUR - Nelly LEFEVRE - Jean-Louis ALLICHON – Jean-Yves GOUSSET

Courseboeuifs : Jean-Claude BELLEC

Joué l'Abbé : Janny MERCIER - Dominique LUNEL

La Bazoge : Christian BALIGAND – Michel LALANDE - Sylvie HERCE - François DESCHAMPS - Bernard BALLUAIS - Annie MEDARD

La Guierche : Eric BOURGE - Françoise ROSALIE

Montbizot : Alain BESNIER- Stéphanie GUYON

Neuville sur Sarthe : Véronique CANTIN - Jean FARCY - Christophe FURET – Florence THISE- Alain JOUSSE

Saint Jean d'Assé : Emmanuel CLEMENT- Marie-Claude LEFEVRE – Katel GODEFROY

Saint Pavace : Max PASSELAIGUE- Patricia LALOS - Jean-Claude MOSER – Philippe COUSIN.

Sainte Jamme sur Sarthe : Jean-Luc SUHARD - Véronique PIERRIN- Jean-Michel LERAT- Valérie BEAUFILS

Souigné sous Ballon : David CHOLLET - Nelly CABARET

Souillé : Pascal DAILLIERE

Teillé : Michel MUSSET

Absent excusés avec pouvoir :

Eric VERITE donne pouvoir à Alain BESNIER

Véronique PIERRIN a été désignée secrétaire de séance

2017-01 : Installation du conseil communautaire Maine Cœur de Sarthe

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Véronique CANTIN, Présidente la plus âgée des deux communautés de communes ayant fusionné, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès- verbaux et a déclaré installés dans leur fonction de conseillers communautaires les 38 conseillers titulaires et les 3 conseillers suppléants suivants ;

Délégués titulaires

- Monsieur Jean-Louis ALLICHON
- Monsieur Christian BALIGAND
- Monsieur Bernard BALLUAIS
- Madame Valérie BEAUFILS
- Monsieur Jean-Claude BELLEC

- Monsieur Alain BESNIER
- Monsieur Eric BOURGE
- Madame Nelly CABARET
- Madame Véronique CANTIN
- Monsieur David CHOLLET
- Monsieur Emmanuel CLEMENT
- Monsieur Philippe COUSIN
- Monsieur Pascal DAILLIERE
- Monsieur François DESCHAMPS
- Monsieur Jean FARCY
- Monsieur Christophe FURET
- Madame Katel GODEFROY
- Monsieur Jean-Yves GOUSSET
- Madame Stéphanie GUYON
- Madame Sylvie HERCE
- Monsieur Alain JOUSSE
- Monsieur Michel LALANDE
- Madame Patricia LALOS
- Madame Marie-Claude LEFEVRE

- Madame Nelly LEFEVRE
- Monsieur Jean-Michel LERAT
- Madame Dominique LUNEL
- Madame Annie MEDARD
- Monsieur Janny MERCIER
- Monsieur Jean-Claude MOSER
- Monsieur Michel MUSSET
- Monsieur Max PASSELAIGUE-
- Madame Véronique PIERRIN-
- Madame Françoise ROSALIE
- Monsieur Jean-Luc SUHARD
- Madame Florence THISE
- Monsieur Maurice VAVASSEUR
- Monsieur Eric VERITE

Délégués suppléants

- Madame Dominique CHAUMILLON
- Monsieur Lionel DANGEARD
- Madame Laurence LEGEAY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat



Date de convocation : 4 janvier 2017
Date d'affichage de la convocation : 5 janvier 2017
Date d'affichage du procès-verbal : 18 janvier 2017

Nombre de conseillers en exercice : 38
Présents : 37
Votants : 38

CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉS DE COMMUNES MAINE CŒUR DE SARTHE SEANCE DU 16 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept le seize janvier à vingt heures, les conseillers communautaires de Maine Cœur de Sarthe se sont réunis à la Salle des fêtes de Sainte Jamme sur Sarthe, sous la présidence de Véronique CANTIN, Présidente la plus âgée des deux communautés de communes ayant fusionné.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires : (avec voix délibératives)

Ballon- Saint Mars : Maurice VAVASSEUR - Nelly LEFEVRE - Jean-Louis ALLICHON – Jean-Yves GOUSSET

Courseboeuifs : Jean-Claude BELLEC

Joué l'Abbé : Janny MERCIER - Dominique LUNEL

La Bazoge : Christian BALIGAND – Michel LALANDE - Sylvie HERCE - François DESCHAMPS - Bernard BALLUAIS - Annie MEDARD

La Guierche : Eric BOURGE - Françoise ROSALIE

Montbizot : Alain BESNIER- Stéphanie GUYON

Neuville sur Sarthe : Véronique CANTIN - Jean FARCY - Christophe FURET – Florence THISE- Alain JOUSSE

Saint Jean d'Assé : Emmanuel CLEMENT- Marie-Claude LEFEVRE – Katel GODEFROY

Saint Pavace : Max PASSELAIGUE- Patricia LALOS - Jean-Claude MOSER – Philippe COUSIN.

Sainte Jamme sur Sarthe : Jean-Luc SUHARD - Véronique PIERRIN- Jean-Michel LERAT- Valérie BEAUFILS

Souigné sous Ballon : David CHOLLET - Nelly CABARET

Souillé : Pascal DAILLIERE

Teillé : Michel MUSSET

Absent excusés avec pouvoir :

Eric VERITE donne pouvoir à Alain BESNIER

Véronique PIERRIN a été désignée secrétaire de séance

2017-02 : Election du Président
--

Monsieur Jean-Claude BELLEC, doyen d'âge parmi les conseillers communautaires, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Président.

Le conseil a choisi Madame Véronique PIERRIN comme secrétaire de séance.

Le conseil a désigné deux assesseurs pour le vote :

Le doyen d'âge explique que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité

absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Deux assesseurs sont nommés : Madame Marie-Claude LEFEVRE et Stéphanie GUYON

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Sont candidats :

- Madame Véronique CANTIN
- Monsieur David CHOLLET

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- A déduire : bulletins blancs : 0
- A déduire : bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

- Madame Véronique CANTIN : 21 voix [vingt et une voix]
- Monsieur David CHOLLET : 17 voix [dix-sept voix]

Madame Véronique CANTIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Présidente et a été immédiatement installée.

Madame Véronique CANTIN a déclaré accepter d'exercer cette fonction et assure la présidence de l'assemblée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat



Date de convocation : 4 janvier 2017
Date d'affichage de la convocation : 5 janvier 2017
Date d'affichage du procès-verbal : 18 janvier 2017

Nombre de conseillers en exercice : 38
Présents : 37
Votants : 38

CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉS DE COMMUNES MAINE CŒUR DE SARTHE SEANCE DU 16 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept le seize janvier à vingt heures, les conseillers communautaires de Maine Cœur de Sarthe se sont réunis à la Salle des fêtes de Sainte Jamme sur Sarthe, sous la présidence de Véronique CANTIN, Présidente la plus âgée des deux communautés de communes ayant fusionné.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires : (avec voix délibératives)

Ballon- Saint Mars : Maurice VAVASSEUR - Nelly LEFEVRE - Jean-Louis ALLICHON – Jean-Yves GOUSSET

Courceboeufs : Jean-Claude BELLEC

Joué l'Abbé : Janny MERCIER - Dominique LUNEL

La Bazoge : Christian BALIGAND – Michel LALANDE - Sylvie HERCE - François DESCHAMPS - Bernard BALLUAIS - Annie MEDARD

La Guierche : Eric BOURGE - Françoise ROSALIE

Montbizot : Alain BESNIER- Stéphanie GUYON

Neuville sur Sarthe : Véronique CANTIN - Jean FARCY - Christophe FURET – Florence THISE - Alain JOUSSE

Saint Jean d'Assé : Emmanuel CLEMENT- Marie-Claude LEFEVRE – Katel GODEFROY

Saint Pavace : Max PASSELAIGUE- Patricia LALOS - Jean-Claude MOSER – Philippe COUSIN.

Sainte Jamme sur Sarthe : Jean-Luc SUHARD - Véronique PIERRIN- Jean-Michel LERAT- Valérie BEAUFILS

Souigné sous Ballon : David CHOLLET - Nelly CABARET

Souillé : Pascal DAILLIERE

Teillé : Michel MUSSET

Absent excusés avec pouvoir :

Eric VERITE donne pouvoir à Alain BESNIER

Véronique PIERRIN a été désignée secrétaire de séance

2017- 03 : Détermination du nombre de Vice-Présidents
--

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-10

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Toutefois, si l'application de la règle définie ci-dessus conduit à fixer à moins de quatre le nombre de vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre.

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deux règles ci-dessus sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de quinze.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de fixer à 8 le nombre de vice-présidents.

Pour Présider les Commissions suivantes :

- Une commission Finances-RH-mutualisation-projet de territoire (1 Vice-Président)
- Une commission Développement Economique (1 Vice-Président)
- Une commission aménagement de l'espace-bâtiments-logements- réseaux -THD- voirie (1 Vice-Président)
- Une commission Action sociale (2 Vice-présidents dont 1 à la petite enfance)
- Une commission Environnement (2 Vice-présidents dont 1 pour les OM et entretien chemins, espaces verts et 1 pour l'eau, l'assainissement, la GEMAPI)
- Une commission Promotion et animation du territoire (1 Vice-Président)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

2017 04 : Election des Vice-présidents

Le conseil communautaire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-1 et L ;2122-7

Considérant que le ou les vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

1^{er} Vice-Président ;

Candidat : David CHOLLET

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- A déduire : bulletins blancs : 0
- A déduire : bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

Monsieur David CHOLLET : 38 voix (trente-huit voix)

Monsieur David CHOLLET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Vice- Président et a été immédiatement installé.

2^{ème} Vice-Président ;

Candidat : Eric BOUGE

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- A déduire : bulletins blancs : 1
- A déduire : bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 37

- Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

Monsieur Eric BOURGE : 37 voix (trente-sept voix)

Monsieur Eric BOURGE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} Vice- Président et a été immédiatement installé.

3^{ème} Vice-Président ;

Candidat : Max PASSELAIGUE

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- A déduire : bulletins blancs : 4
- A déduire : bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 34
- Majorité absolue : 18

Ont obtenu :

Monsieur Max PASSELAIGUE : 34 voix (trente-quatre voix)

Monsieur Max PASSELAIGUE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} Vice- Président et a été immédiatement installé.

4^{ème} Vice-Président ;

Candidat : Sylvie HERCE

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- A déduire : bulletins blancs : 2
- A déduire : bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 36
- Majorité absolue : 19

Ont obtenu :

Madame Sylvie HERCE : 36 voix (trente-six voix)

Madame Sylvie HERCE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 4^{ème} Vice- Présidente et a été immédiatement installée.

5^{ème} Vice-Président ;

Candidat : Maurice VAVASSEUR

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- A déduire : bulletins blancs : 4
- A déduire : bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 34
- Majorité absolue : 18

Ont obtenu :

Monsieur Maurice VAVASSEUR : 34 voix (trente-quatre voix)

Monsieur Maurice VAVASSEUR ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5ème Vice- Président et a été immédiatement installé.

6^{ème} Vice-Président ;

Candidat : Jean-Michel LERAT

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- A déduire : bulletins blancs : 0
- A déduire : bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

Monsieur Jean-Michel LERAT : 38 voix (trente-huit voix)

Monsieur Jean-Michel LERAT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6ème Vice- Président et a été immédiatement installé.

7^{ème} Vice-Président ;

Candidat : Alain BESNIER

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- A déduire : bulletins blancs : 1
- A déduire : bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 37
- Majorité absolue : 19

Ont obtenu :

Monsieur Alain BESNIER : 37 voix (trente-huit voix)

Monsieur Alain BESNIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 7ème Vice- Président et a été immédiatement installé.

8^{ème} Vice-Président ;

Candidat : Emmanuel CLEMENT

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- A déduire : bulletins blancs : 3
- A déduire : bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 35
- Majorité absolue : 18

Ont obtenu :

Monsieur Emmanuel CLEMENT : 35 voix (trente-huit voix)

Monsieur Emmanuel CLEMENT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 8ème Vice-Président et a été immédiatement installé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Madame Véronique CANTIN, présidente, demande ensuite une suspension de séance pour permettre aux conseillers d'échanger sur la composition du bureau et déterminer le nombre de membres.

2017-05 : Création des Postes de membres du bureau

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-10

Considérant que le nombre de membres de bureau est déterminé par l'organe délibérant,

Madame la Présidente propose l'organisation suivante pour la composition du bureau afin d'avoir une représentation des communes suivant la population :

Moins de 2 000 habitants : un membre

De 2000 à 3000 habitants : 2 membres

Plus de 3 000 habitants : 4 membres

Communes	Population totale 1 ^{er} janvier 2017	Nbre de membres au bureau
BALLON -SAINT MARS	2 228	2
COURCEBOEUF	641	1
JOUE L'ABBE	1 329	1
LA BAZOGE	3 758	4
LA GUIERCHE	1 091	1
NEUVILLE SUR SARTHE	2 418	2
MONTBIZOT	1 851	1
SAINT JEAN D'ASSE	1 702	1
SAINT PAVACE	1 943	2
SAINT JAMME SUR SARTHE	2 004	2
SOUILLE	673	1
SOULIGNE SOUS BALLON	1 182	1
TEILLE	517	1
TOTAL	21 503	20

Les membres du Conseil communautaire demandent un vote à bulletin secret sur cette répartition du nombre de sièges.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- A déduire : bulletins blancs : 1
- A déduire : bulletins nuls : 0

- Nombre de suffrages exprimés : 37
- Majorité absolue : 19

POUR la proposition : 21 voix

CONTRE la proposition : 16 voix

La proposition ayant obtenu la majorité absolue, le nombre de membres de bureau est fixé à 20 et répartis ainsi :

Communes	Nbre de membres au bureau
BALLON -SAINT MARS	2
COURCEBOEUFS	1
JOUE L'ABBE	1
LA BAZOGE	4
LA GUIERCHE	1
NEUVILLE SUR SARTHE	2
MONTBIZOT	1
SAINT JEAN D'ASSE	1
SAINT PAVACE	2
SAINT JAMME SUR SARTHE	2
SOUILLE	1
SOULIGNE SOUS BALLON	1
TEILLE	1
TOTAL	20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

2017-06 : Election des membres du bureau

10^{ème} membre ;

Candidat : Jean-Louis ALLICHON

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- A déduire : bulletins blancs : 0
- A déduire : bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue 20

Ont obtenu :

Monsieur Jean-Louis ALLICHON : 38 voix (trente-huit voix)

Monsieur Jean-Louis ALLICHON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 10^{ème} membre et a été immédiatement installé.

11^{ème} membre ;

Candidat : Jean-Claude BELLEC

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- A déduire : bulletins blancs : 0
- A déduire : bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue 20

Ont obtenu :

Monsieur Jean-Claude BELLEC : 38 voix (trente-huit voix)

Monsieur Jean-Claude BELLEC ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 11^{ème} membre et a été immédiatement installé.

12^{ème} membre ;

Candidat : Janny MERCIER

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- A déduire : bulletins blancs : 0
- A déduire : bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue 20

Ont obtenu :

Monsieur Janny MERCIER : 38 voix (trente-huit voix)

Monsieur Janny MERCIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 12^{ème} membre et a été immédiatement installé.

13^{ème} membre :

Candidat : Christian BALIGAND

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- A déduire : bulletins blancs : 0
- A déduire : bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue 20

Ont obtenu :

Monsieur Christian BALIGAND : 38 voix (trente-huit voix)

Monsieur Christian BALIGAND ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 13^{ème} membre et a été immédiatement installé.

14^{ème} membre :

Candidat : Michel LALANDE

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- A déduire : bulletins blancs : 0
- A déduire : bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue 20

Ont obtenu :

Monsieur Michel LALANDE : 38 voix (trente-huit voix)

Monsieur Michel LALANDE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 14^{ème} membre et a été immédiatement installé.

15^{ème} membre :

Candidat : François DESCHAMPS

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- A déduire : bulletins blancs : 0
- A déduire : bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue 20

Ont obtenu :

Monsieur François DESCHAMPS : 38 voix (trente-huit voix)

Monsieur François DESCHAMPS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 15^{ème} membre et a été immédiatement installé.

16^{ème} membre :

Candidat : Alain JOUSSE

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- A déduire : bulletins blancs : 0
- A déduire : bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue 20

Ont obtenu :

Monsieur Alain JOUSSE : 38 voix (trente-huit voix)

Monsieur Alain JOUSSE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 16^{ème} membre et a été immédiatement installé.

17^{ème} membre :

Candidat : Philippe COUSIN

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- A déduire : bulletins blancs : 0
- A déduire : bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue 20

Ont obtenu :

Monsieur Philippe COUSIN : 38 voix (trente-huit voix)

Monsieur Philippe COUSIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 17^{ème} membre et a été immédiatement installé.

18^{ème} membre :

Candidat : Pascal DAILLIERE

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- A déduire : bulletins blancs : 0
- A déduire : bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue 20

Ont obtenu :

Monsieur Pascal DAILLIERE : 38 voix (trente-huit voix)

Monsieur Pascal DAILLIERE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 18^{ème} membre et a été immédiatement installé.

19^{ème} membre :

Candidat : Jean-Luc SUHARD

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- A déduire : bulletins blancs : 0
- A déduire : bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue 20

Ont obtenu :

Monsieur Jean-Luc SUHARD : 38 voix (trente-huit voix)

Monsieur Jean-Luc SUHARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 19^{ème} membre et a été immédiatement installé.

20ème membre :

Candidat : Michel MUSSET

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- A déduire : bulletins blancs : 0
- A déduire : bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue 20

Ont obtenu :

Monsieur Michel MUSSET : 38 voix (trente-huit voix)

Monsieur Michel MUSSET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 20^{ème} membre et a été immédiatement installé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Questions et informations diverses

Lundi 23 janvier 20 heures : Bureau Communautaire ; salle du conseil municipal de Sainte Jamme

Mercredi 1^{er} février 20 heures : Conseil Communautaire : salle des Fêtes de Ballon-Saint Mars

La séance est levée à 22 h 20

La Présidente

Véronique CANTIN